



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 6-8 octobre 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Examens locaux volontaires au regard des objectifs****de développement durable : Mesurer les progrès accomplis****dans la réalisation des objectifs de développement****durable au niveau local****Projet de lignes directrices relatives à la réalisation  
des examens locaux volontaires dans la région de la CEE****Note du Bureau du Comité***Résumé*

À sa quatre-vingt-unième session, le Comité a approuvé la proposition tendant à utiliser les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables comme élément central des examens locaux volontaires concernant les villes de la région de la CEE (ECE/HBP/2020/6). Il a aussi invité le secrétariat à élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation de ces indicateurs pour les examens locaux volontaires.

On trouvera ci-après le projet de lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires, qui a été élaboré en consultation avec ONU-Habitat et le Département des affaires économiques et sociales.

Le Comité sera invité à approuver les lignes directrices.



## I. Introduction

1. Comme suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>, les États mènent des examens nationaux volontaires<sup>2</sup> afin d'évaluer les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre du Programme et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) connexes. À court terme, les régions et les villes doivent s'attaquer d'urgence aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur les populations locales et les groupes les plus vulnérables ; les examens nationaux volontaires sont quant à eux des outils qui permettent d'élaborer des stratégies à long terme en faveur du développement durable. Les autorités nationales font de plus en plus appel à différentes parties prenantes, notamment aux autorités locales et régionales, pour préparer les examens nationaux. Avec le rôle croissant que jouent les autorités locales dans la mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale porte une attention accrue à la réalisation des ODD au niveau local et à la mise en place d'examen locaux volontaires (ELV). Utiles pour évaluer la réalisation des ODD à l'échelle locale, les ELV viennent compléter les examens nationaux en ce qu'ils permettent d'obtenir un tableau plus détaillé et plus nuancé des progrès accomplis à l'échelle nationale. Il convient de souligner que les ELV sont susceptibles d'accélérer considérablement la réalisation des objectifs au niveau local.

## II. Les examens locaux volontaires dans le monde et dans la région de la CEE

2. Des ELV ont été lancés dans toutes les régions du monde et en sont à des stades différents. Les progrès les plus notables sont observés dans la région de la CEE, en particulier en Europe septentrionale et occidentale (fig. 1), où plus de 20 ELV avaient été menés et leurs résultats publiés en 2020. La liste régulièrement mise à jour est consultable sur la page Web du Département des affaires économiques et sociales (DESA)<sup>3</sup>. Les villes et sous-régions de la CEE ci-après ont réalisé un ELV et en ont publié les résultats<sup>4</sup> : Barcelone, Espagne (2019) ; Pays basque, Espagne (2018) ; Besançon, France (2018) ; Niort, France (2020) ; Bonn, Allemagne (2020) ; Stuttgart, Allemagne (2019) ; Bristol, Royaume-Uni (2019) ; Canterbury, Royaume-Uni (2019) ; Göteborg, Suède (2019) ; Helsinki, Finlande (2019) ; Turku, Finlande (2020) ; Espoo, Finlande (2020) ; Los Angeles, États-Unis d'Amérique (2019) ; Malaga, Espagne (2020) ; Mannheim, Allemagne (2019) ; New York, États-Unis d'Amérique (2019) ; Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne (2016) ; Province de Valence, Espagne (2016) ; Région wallonne, Belgique (2017) (ONU-Habitat, 2021).

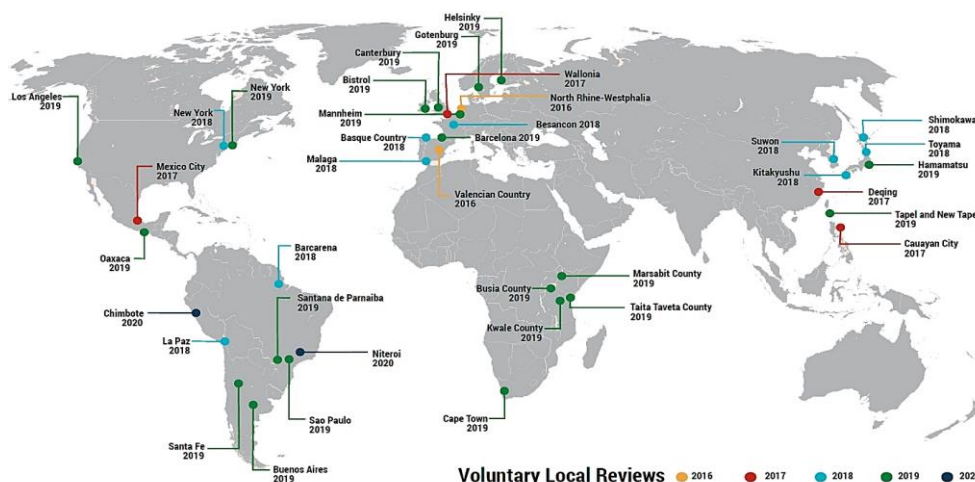
<sup>1</sup> Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1).  
<https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>.

<sup>2</sup> Département des affaires économiques et sociales (DESA), Base de données sur les examens locaux volontaires (en anglais). Pour de plus amples informations, consultez <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>.

<sup>3</sup> DESA, Examens locaux volontaires – rapports des autorités locales (en anglais), consultables à l'adresse <https://sdgs.un.org/topics/voluntary-local-reviews>.

<sup>4</sup> Liste non exhaustive.

Figure 1  
Examens locaux volontaires réalisés par des autorités locales et régionales  
et dont les résultats ont été publiés entre 2016 et 2020



Source : ONU-Habitat, *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2020*<sup>5</sup>.

3. Selon un rapport de l'Institut des stratégies environnementales mondiales publié en 2020<sup>6</sup>, les villes ont utilisé différentes méthodes pour réaliser leur ELV, si bien qu'il n'existe pas d'approche standard. Des organisations internationales et réseaux de villes ont élaboré des documents d'orientation applicables à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale. On trouvera à l'annexe I une liste des principales lignes directrices internationales qui ont été élaborées ou sont en train de l'être, ainsi qu'une brève description pour chacune.

4. La plupart des lignes directrices listées qui concernaient la région de la CEE ont été présentées et examinées lors du webinaire « Autorités locales : Le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable », qui s'est tenu le 11 mars 2021. Organisé par la CEE, le DESA et l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec l'appui du Centre norvégien d'excellence de la CEE sur les villes intelligentes et durables et la municipalité d'Helsingborg (Suède), le webinaire a servi de réunion de préparation au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE<sup>7</sup>.

5. Les participants au webinaire ont jugé qu'il importait d'élaborer des lignes directrices régionales et ont formulé les recommandations ci-après au sujet des ELV menés dans la région de la CEE :

a) **Axer les ELV sur la création durable et inclusive de « valeur partagée »<sup>8</sup> pour les populations locales.** La notion de « valeur partagée » se concentre sur la

<sup>5</sup> ONU-Habitat, « Rapport sur l'état des villes dans le monde 2020 – La valeur de l'urbanisation durable », Nairobi, 2020. Consultable, en anglais, à l'adresse [https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/10/wcr\\_2020\\_report.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/10/wcr_2020_report.pdf).

<sup>6</sup> Institut des stratégies environnementales mondiales, « State of the Voluntary Local Reviews 2020 — Local Action for Global Impact in Achieving the SDGs ». Consultable à l'adresse [https://www.iges.or.jp/en/publication\\_documents/pub/workingpaper/en/10803/State+of+the+Voluntary+Local+Review+2020+-+Final.pdf](https://www.iges.or.jp/en/publication_documents/pub/workingpaper/en/10803/State+of+the+Voluntary+Local+Review+2020+-+Final.pdf).

<sup>7</sup> Le Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE avait pour thème « La reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 et l'action en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE ». Pour en savoir plus, consulter <https://unece.org/rfsd2021>. Peter Danielsson, maire d'Helsingborg (Suède) a présenté au Forum le rapport sur les travaux de la réunion de préparation. Le rapport figure à l'annexe II du présent document.

<sup>8</sup> La valeur partagée est une notion introduite par Michael E. Porter, de la Harvard Business School, et Mark Kramer et qui recouvre les stratégies et pratiques qui permettent à une entreprise d'augmenter sa compétitivité tout en améliorant la situation économique et sociale de la communauté dans laquelle elle opère. Pour en savoir plus sur la création de valeur partagée, regardez la vidéo de Michael E. Porter intitulée « Shared Value: A New Global Agenda » à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=cf7SFdeSGbY>.

détermination et le développement des liens qui unissent le progrès social et le progrès économique<sup>9</sup>. Appliquée aux établissements humains quels qu'ils soient, elle permet de mettre en avant les dimensions économiques et sociales du développement durable et la nécessité de mobiliser divers acteurs clefs, parmi lesquels le secteur privé et les habitants. Toute ville qui souhaite réaliser un ELV doit commencer par connaître les besoins de sa population ;

b) **Veiller à ce que la réalisation d'un ELV soit un processus participatif.** Le caractère participatif d'un ELV est particulièrement important : la réalisation d'un ELV devrait mobiliser les populations locales et les acteurs clefs, y compris le secteur privé et le milieu universitaire, et permettre une collaboration intersectorielle entre les autorités locales et régionales, qui peut notamment prendre la forme de partenariats entre des villes de petite, moyenne et grande taille au sein d'un même pays afin de garantir que des villes et établissements humains plus petits participent aussi à l'ELV ;

c) **Faire en sorte que les ELV soient davantage orientés vers l'avenir (plutôt que d'être un simple mécanisme de présentation des travaux effectués) en les rattachant aux plans nationaux, notamment aux examens nationaux volontaires.** Il importe de renforcer la cohérence entre les examens locaux et nationaux, notamment en faisant le lien avec la planification nationale et en coopérant avec des acteurs nationaux clefs ;

d) **Rattacher les ELV à des projets concrets centrés sur la réalisation des ODD, le renforcement de la résilience urbaine et la mobilisation de fonds.** Les villes ont besoin de fonds pour pouvoir appliquer les recommandations issues des ELV et doivent donc trouver des modes de financement novateurs afin d'accroître leur budget et étendre ou reproduire les programmes et projets concluants ;

e) **Promouvoir le recours aux indicateurs et outils de mesure pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et favoriser la coopération intersectorielle.** Les villes ne disposent souvent pas des outils et instruments leur permettant de mesurer les progrès en question. Fonder les ELV sur des indicateurs internationalement reconnus permet d'associer toutes les parties et de faciliter la coopération. De surcroît, la collecte et l'analyse méticuleuses de données permettent de porter les projets à l'attention des bailleurs de fonds nationaux et internationaux. Lorsque cela est possible, la réalisation d'un ELV devrait s'accompagner d'outils numériques et de données ouvertes ;

f) **Utiliser les ELV pour soutenir la reprise économique et le relèvement social après la pandémie de COVID-19.** La pandémie de COVID-19 a poussé les États du monde à repenser, à tous les niveaux, leur vision de la gestion et de la planification des établissements humains. Les villes et autorités locales ayant été en première ligne de la lutte contre les effets de la pandémie, les ELV devraient tenir compte de l'évolution du contexte mondial et proposer des stratégies de relèvement dans leurs plans de résilience à long terme. Cela permettrait d'aider les villes à non seulement se relever, mais faire mieux qu'avant, de guider le développement économique durable et la création de valeur partagée pour toutes les populations locales, et d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, pour ne laisser personne de côté.

## A. À propos des lignes directrices

6. Les présentes lignes directrices ont été élaborées comme suite à la demande formulée par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa quatre-vingt-unième session, en octobre 2020 (ECE/HBP/206<sup>10</sup>, par. 36). Elles sont fondées sur les débats tenus lors du webinaire « Autorités locales : Le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable » organisé le 11 mars 2021.

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations, consultez la page Web de la Shared Value Initiative : <https://www.sharedvalue.org/about/what-is-shared-value/>.

<sup>10</sup> Commission économique pour l'Europe. Rapport consultable à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2021-03/ECE.HBP\\_.206.f.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-03/ECE.HBP_.206.f.pdf).

7. L'objet des présentes lignes directrices est d'aider les autorités locales et régionales de la région de la CEE à favoriser la création de valeur partagée pour les villes et les autres établissements humains.

8. Les présentes lignes directrices soutiennent la mise en œuvre de la Déclaration de Genève des maires adoptée au premier Forum des maires, en octobre 2020. Les maires ayant participé au Forum se sont engagés à surmonter la crise causée par la pandémie de COVID-19. Dans la Déclaration, les maires de la région de la CEE ont souligné qu'ils voulaient mettre à profit l'élan du moment pour « rebâtir nos villes de sorte que chacun de nous puisse s'y épanouir, que la qualité de vie en soit le principe directeur, que la nature et la biodiversité fassent partie intégrante de l'urbanisme, que des économies durables produisent de la richesse pour toutes et tous, que la solidarité prévale entre les citoyens, et qu'il soit activement remédié aux inégalités ».

## **B. Adoption d'une approche fondée sur des données factuelles pour la réalisation des ELV**

9. Les lignes directrices relatives aux ELV ont comme point de départ les lignes directrices de la CEE et d'ONU-Habitat sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables (2020), qui visent à aider les villes à adopter des approches fondées sur des données factuelles à l'échelle locale.

Encadré 1

### **Lignes directrices de la CEE et d'ONU-Habitat sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables<sup>11</sup>**

Les lignes directrices de la CEE et d'ONU-Habitat sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables visent à aider les pouvoirs publics des pays de la CEE à améliorer leurs méthodes d'élaboration des politiques fondée sur les faits en matière de logement et de développement urbain durables. Compte tenu de l'importance croissante des données dans l'élaboration des politiques et afin d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la CEE et de mieux l'évaluer, les lignes directrices :

- i) Exposent certaines des difficultés et possibilités associées à l'élaboration des politiques fondée sur les données factuelles dans la région de la CEE ;
- ii) Donnent des exemples d'activités en cours visant à éclairer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la CEE et l'évaluation de celle-ci ;
- iii) Décrivent les avantages qu'il y a à adopter ce type d'approches dans le contexte de l'élaboration des politiques.

Conformément au Programme 2030 et à la Charte de Genève sur le logement durable, les décideurs doivent veiller à ce que les données recueillies rendent fidèlement compte des dynamiques de la ville et du logement, en particulier des difficultés auxquelles les groupes défavorisés font face. Les données doivent être ventilées afin de « ne laisser personne de côté »<sup>12</sup>. Il incombe aux décideurs, à tous les niveaux de gouvernance, de concevoir et d'utiliser les outils et normes statistiques nécessaires à la ventilation efficace des données. C'est la Division de statistique qui établit les prescriptions relatives à la ventilation des données<sup>13</sup>. Les décideurs politiques sont encouragés à appliquer les normes internationales

<sup>11</sup> Nations Unies, 2020. ECE/HBP/203, consultable à l'adresse [https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/2020\\_Guidelines\\_on\\_evidence-based\\_policies.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/2020_Guidelines_on_evidence-based_policies.pdf).

<sup>12</sup> Nations Unies, objectif de développement durable 17. Plateforme de connaissances sur les ODD (en anglais), consultable à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>.

<sup>13</sup> Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/disaggregation/>.

en la matière, notamment celles mentionnées dans le tableau général des normes relatives à la ventilation des données<sup>14</sup>.

10. Les lignes directrices relatives à la réalisation des ELV se fondent sur les enseignements tirés de l'application des indicateurs fondamentaux de performance de la CEE et de l'UIT relatifs aux villes intelligentes et durables<sup>15</sup> dans le contexte de l'analyse de la durabilité et de l'intelligence des villes et de l'établissement des monographies sur les villes intelligentes et durables. On trouvera des renseignements sur la définition de ces indicateurs fondamentaux dans le document « Collection Methodology for the Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities » (Méthode de collecte des données pour les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, en anglais seulement)<sup>16</sup>. En 2019, plus de 50 villes du monde entier utilisaient les indicateurs fondamentaux<sup>17</sup>. Entre 2019 et 2021, la CEE a eu recours à ces indicateurs pour rédiger des monographies sur les villes de Grodno (Biélorus), Tbilissi (Géorgie), Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan) et Podgorica (Monténégro)<sup>18</sup>, ainsi que sur cinq villes norvégiennes (Aalesund, Asker, Bearum, Rana, et Trondheim<sup>19</sup>). Les lignes directrices tiennent aussi compte des enseignements tirés des trois projets pilotes menés à Bichkek (Kirghizistan), Kharkiv (Ukraine) et Tirana (Albanie), où la CEE soutient la reprise économique et le relèvement social post-COVID-19<sup>20</sup>.

### III. Les lignes directrices

#### 1. Principes généraux

11. Les autorités locales et régionales devraient veiller à ce que les ELV :

a) **Donnent lieu à l'élaboration de documents de planification réalistes, orientés vers l'action et bien intégrés dans les systèmes de planification et de financement locaux et régionaux**, car cela les aiderait à aligner leurs programmes et budgets sur les ODD, à « faire mieux que se remettre » de la pandémie et à promouvoir la résilience urbaine ;

b) **Incluent des stratégies de long terme et des plans à court terme visant à aider les villes et les régions à surmonter les principales difficultés qu'elles rencontrent dans la réalisation des ODD et la promotion de la résilience urbaine ;**

c) **Soient bien coordonnés avec les plans nationaux, notamment les examens nationaux volontaires, et des projets concrets et exploitables**. Il importe de renforcer la cohérence entre les examens locaux et nationaux, y compris en créant des liens à l'échelle nationale et en coopérant avec les principaux acteurs nationaux ;

d) **Favorisent le développement durable au niveau local grâce à la création de valeur partagée**. Les ELV devraient rappeler l'intérêt de créer de la valeur pour les populations locales, en particulier pour les groupes les plus vulnérables ;

<sup>14</sup> Tableau consultable (en anglais) à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/files/Overview%20of%20Standards%20for%20Data%20Disaggregation.pdf>.

<sup>15</sup> « UNECE/ITU Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities. »

<sup>16</sup> ECE/HBP/2020/5 (annexe I), consultable à l'adresse [https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE\\_HBP\\_2020\\_5-F.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE_HBP_2020_5-F.pdf).

<sup>17</sup> UIT, [https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/CIS/Documents/Events/2019/02\\_Minsk/Presentations/Training-S1-and-S2-Pres2-SmiciklasJohn-U4SSC\\_KPIS-John-Smiciklas.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/CIS/Documents/Events/2019/02_Minsk/Presentations/Training-S1-and-S2-Pres2-SmiciklasJohn-U4SSC_KPIS-John-Smiciklas.pdf).

<sup>18</sup> CEE, Compte de l'ONU pour le développement, *12th tranche Project on innovative financing for sustainable smart cities*, consultable à l'adresse <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainablemartcities>.

<sup>19</sup> CEE, *Norwegian Project*, consultable à l'adresse <https://unece.org/housing/norwegian-project>.

<sup>20</sup> CEE, Compte de l'ONU pour le développement, *13th tranche project on building urban economic resilience during and after COVID-19*, consultable à l'adresse <https://unece.org/housing/urban-resilience-after-covid19>.

e) **Encouragent l'adoption d'une approche participative.** Les ELV devraient être ouverts à tous, inclusifs, participatifs et transparents et faciliter la communication d'informations par toutes les parties concernées ;

f) **Garantissent que personne n'est laissé de côté.** Les ELV doivent être axés sur la personne, tenir compte des différences entre les sexes, respecter les droits de l'homme et accorder une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont le plus besoin d'aide ;

g) **Restent fondés sur des données factuelles.** La réalisation des ELV devrait reposer sur des faits, notamment grâce au recours à des indicateurs quantifiables qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et le renforcement de la résilience urbaine. Il est recommandé d'utiliser les indicateurs fondamentaux de performance de la CEE et de l'IUT<sup>21</sup> pour analyser la durabilité et l'intelligence des villes et, dans un second temps, pour établir les rapports d'ELV. Il est aussi possible d'utiliser des indicateurs supplémentaires, afin de garantir que tous les aspects importants du développement d'une ville ou d'une région, tels que la résilience urbaine, sont évalués en profondeur et que les ELV donnent aux autorités les informations leur permettant de prendre les bonnes décisions. Les lignes directrices suivent une méthode fondée sur les faits issue du projet d'intervention rapide du Comité de l'ONU pour le développement intitulé « Renforcer la résilience des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » ;

h) **Conservent une certaine souplesse et soient adaptables aux plans de relèvement d'urgence adoptés à l'échelle régionale et locale dans le contexte de la COVID-19.** Les ELV doivent prendre en considération les difficultés liées à la COVID-19 dans le contexte de la réalisation des ODD. Ils devraient aussi tenir compte des mesures et politiques publiques susceptibles d'aider les villes à atteindre les ODD, ainsi que des éléments clés du développement durable tels que l'énergie, la mobilité, la construction, les infrastructures et la nourriture ;

i) **Continuent de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application des recommandations issues de l'ELV,** y compris sur le recours aux modes de financement novateurs. Les ELV devraient permettre d'aligner les budgets locaux sur les ODD et d'élaborer des projets destinés à mobiliser des fonds pour les programmes. Les autorités régionales et locales devraient trouver des modes de financement novateurs afin d'accroître leur budget et étendre ou reproduire les programmes et projets concluants.

## 2. Structure proposée pour les rapports d'ELV

12. Il n'existe pas de structure unique pour les rapports d'ELV<sup>22</sup>. On trouvera ci-après une proposition générale, la structure détaillée figurant à l'annexe III<sup>23</sup>.

- **Partie I. Philosophie et objectifs de la ville.** La première partie du rapport d'ELV devrait porter sur les objectifs à long terme de la ville et les liens entre ceux-ci et les

<sup>21</sup> Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ont été conçus par l'UIT et la CEE en 2015 et sont utilisés par les partenaires de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables. Ils ont été approuvés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire en 2016, puis modifiés pour tenir compte des ODD en 2017 (ECE/HBP/188, consultable à l'adresse [https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE\\_HBP\\_188.fr.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE_HBP_188.fr.pdf)).

<sup>22</sup> Le DESA et la CESAP ont élaboré des guides dans lesquels figurent des recommandations relatives à la structure des rapports d'ELV (*Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG Implementation*, publié par le DESA et consultable à l'adresse [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/GlobalGuidingElementsforVLRs\\_FINAL.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/GlobalGuidingElementsforVLRs_FINAL.pdf), et *Asia-Pacific Regional Guidelines on VLRs*, publié par la CESAP et consultable à l'adresse [https://www.unescap.org/sites/default/files/Asia-Pacific%20Regional%20Guidelines%20on%20VLRs\\_0.pdf](https://www.unescap.org/sites/default/files/Asia-Pacific%20Regional%20Guidelines%20on%20VLRs_0.pdf)).

<sup>23</sup> La structure est fondée sur celle des monographies sur les villes intelligentes et durables, présentée à l'annexe II du document ECE/HBP/2020/5, consultable à l'adresse [https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE\\_HBP\\_2020\\_5-F.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE_HBP_2020_5-F.pdf).

ODD. Elle devrait être fondée sur les objectifs fixés par le conseil municipal, en consultation avec les habitants et les principales parties prenantes.

- **Partie II. Situation économique et sociale de la ville et cadre juridique, financier et institutionnel du développement urbain.** La deuxième partie du rapport d'ELV devrait inclure : un court exposé sur la situation socioéconomique de la ville, accompagné des données relatives au développement les plus importantes ; une description des institutions chargées de la gestion du développement de la ville et une liste des dispositions juridiques qui régissent les activités de ces institutions ; un examen du système de gestion des finances municipales, afin d'en savoir plus sur les pratiques, les tendances en matière de dépenses et de recettes, la pertinence par rapport aux ODD, la marge de manœuvre budgétaire et la responsabilité budgétaire. Elle devrait aussi mettre en évidence la capacité technique de la ville d'aligner ses exercices budgétaires sur le Programme 2030.
- **Partie III. Évaluation des performances de la ville, y compris des progrès accomplis dans la réalisation des ODD à l'échelle municipale, au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.** L'évaluation devrait se fonder sur la collecte de données et leur analyse au regard des indicateurs fondamentaux de performance. Il est possible de compléter l'analyse en utilisant des indicateurs supplémentaires selon une approche « prête à l'emploi », par exemple lorsqu'une ville veut analyser un aspect précis de son développement, tel que la résilience urbaine.
- **Partie IV. Recommandations issues de l'évaluation de la réalisation des ODD à l'échelle municipale,** et propositions concernant des programmes et projets qui pourraient être élaborés et mis en œuvre afin de continuer à avancer sur la voie des ODD et de rendre la ville intelligente et durable.
- **Partie V. Cadre financier destiné à appuyer les efforts déployés par la ville pour atteindre les ODD** et exécuter les programmes et projets proposés, notamment ceux qui concernent le financement des ODD.
- **Partie VI. Conclusions et propositions concernant les prochaines étapes.**

### III. Les étapes de la réalisation d'un ELV

13. Cette section donne des orientations sur la réalisation, en quatre étapes, d'un ELV (voir la figure 2).

Figure 2

#### Les quatre étapes de la réalisation d'un ELV



#### a) Étape 1. Collecte d'informations et de données

14. Les pays et villes de la région de la CEE font face à divers problèmes liés au développement urbain : urbanisation incontrôlée, étalement des villes, création d'établissements informels, sans-abrisme, changements climatiques et pollution. En outre, l'accès aux infrastructures et services, tout particulièrement l'accès de tous à des logements convenables et abordables, est difficile à garantir. La situation est particulièrement



problématique en cas d'urgence, par exemple en cas de séisme ou d'inondation, et, plus récemment, en cas de pandémie comme celle de la COVID-19. Il est donc nécessaire de recueillir des données sur ces différents problèmes urbains. Les présentes lignes directrices visent à appuyer les efforts déployés par les autorités pour améliorer l'élaboration des politiques fondées sur des données factuelles en matière de développement urbain et de logement durables.

15. Après l'adoption du Programme 2030 en 2015, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a mis au point un système quantitatif formel d'indicateurs mondiaux permettant d'évaluer les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des ODD<sup>24</sup>. Le cadre qu'il a créé comprend 232 indicateurs statistiques. En juillet 2020, les données collectées au niveau national ont été présentées en tant que document complémentaire au rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2020/57)<sup>25</sup>. Le cadre mondial d'indicateurs a été conçu pour être utilisé au niveau national uniquement et il n'existe pas de système unique d'indicateurs relatifs aux ODD à l'échelle locale.

16. L'accès à des données fiables sur les villes et les établissements humains est l'une des principales difficultés associées à la réalisation des ELV. Afin d'aider les villes à collecter des données et à élaborer des politiques fondées sur les faits, la CEE et l'UIT ont conçu les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables en 2015 et les ont mis gratuitement à la disposition de tous. Les partenaires de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables<sup>26</sup> utilisent ces indicateurs pour évaluer la durabilité et l'intelligence des villes. Les indicateurs ont été approuvés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire en 2016 et ont été modifiés en 2017 pour tenir compte des ODD (ECE/HBP/188)<sup>27</sup>. Pertinents pour les ODD, les 91 indicateurs de performance se situent à l'intersection des trois dimensions de la durabilité (économie, environnement et société et culture) et du recours aux technologies de l'information et des communications (TIC). L'application des indicateurs s'appuie sur la Méthode de collecte des données pour les indicateurs fondamentaux de performance (en anglais seulement)<sup>28</sup> et le

<sup>24</sup> Le 6 mars 2015, à sa quarante-sixième session, la Commission de statistique a créé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, qui réunit des représentants d'États Membres et d'organismes régionaux et internationaux en tant qu'observateurs. Le Groupe d'experts a été chargé d'élaborer et de mettre en place le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme 2030. Adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017, le cadre mondial figure dans sa résolution 71/313 sur les travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/71/313, consultable à l'adresse <https://undocs.org/A/RES/71/313>).

<sup>25</sup> Annexe statistique sur les données mondiales et régionales relatives aux objectifs et cibles des ODD (E/2020/57\*, consultable en anglais seulement à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2020/secretary-general-sdg-report-2020--Statistical-Annex.pdf>).

<sup>26</sup> Coordonnée par la CEE, l'UIT et ONU-Habitat, l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables bénéficie du soutien du régime de la Convention sur la diversité biologique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de son initiative de collaboration avec le secteur financier, du régime de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, du Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de l'Organisation météorologique mondiale. Elle vise à atteindre l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Pour de plus amples informations, consultez <https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Pages/U4SSC-info.aspx>.

<sup>27</sup> ECE/HBP/188, consultable à l'adresse [https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE\\_HBP\\_188.fr.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE_HBP_188.fr.pdf).

<sup>28</sup> Initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, *Collection Methodology for Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities* (2017, consultable à l'adresse <https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/U4SSC-CollectionMethodologyforKPIfoSSC-2017.pdf>).

Protocole de la CEE concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. Il est recommandé d'utiliser ces indicateurs pour collecter et analyser des données. L'encadré 2 ci-après décrit le processus de conception et de mise en place de ces indicateurs fondamentaux dans la région de la CEE.

#### Encadré 2

#### **Tous unis pour des villes intelligentes et durables, indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables**

Tous unis pour des villes intelligentes et durables est une initiative de l'ONU coordonnée par l'UIT, la CEE et ONU-Habitat et centrée sur l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Elle fait office de plateforme mondiale permettant de réfléchir aux moyens dont les TIC peuvent faciliter la transition vers des villes intelligentes et durables. Les partenaires de l'initiative ont conçu un ensemble d'indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. Outre qu'ils servent de critères pour évaluer dans quelle mesure les TIC contribuent à rendre les villes plus intelligentes et plus durables, ces indicateurs donnent aux villes les moyens d'auto-évaluer leurs progrès dans la réalisation des ODD. Une centaine de villes du monde entier mettent actuellement en place l'utilisation de ces indicateurs. Le programme d'exécution de l'initiative les soutient dans ces efforts et établit des partenariats pour des villes plus intelligentes et plus durables dans le monde entier.

17. La collecte des données utilisées dans le cadre des 91 indicateurs fondamentaux de performance est au cœur du processus d'évaluation et conditionne sa viabilité. On trouvera des renseignements sur la définition de ces indicateurs dans le document « Collection Methodology for the Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities »<sup>29</sup>. Les 91 indicateurs sont énumérés ci-après.

*Indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2020/5)<sup>30</sup>*

- |   |  |
|---|--|
| 1. Accès des ménages à Internet                       | 2. Abonnements au haut débit fixe  |
| 3. Abonnements au haut débit sans fil                 | 4. Couverture du haut débit sans fil   |
| 5. Disponibilité du wi-fi dans les espaces publics    | 6. Compteurs d'eau intelligents  |
| 7. Contrôle de la distribution d'eau au moyen des TIC | 8. Contrôle du système d'évacuation/des eaux de ruissellement au moyen des TIC |
| 9. Compteurs d'électricité intelligents               | 10. Contrôle de la distribution d'électricité au moyen des TIC                 |
| 11. Capacité de gestion de la demande électrique      | 12. Informations dynamiques sur les transports publics                         |
| 13. Surveillance du trafic                            | 14. Contrôle des carrefours  |
| 15. Données ouvertes                                  | 16. Administration électronique  |
| 17. Passation des marchés publics en ligne            | 18. Dépenses de recherche-développement  |
| 19. Brevets   | 20. Petites et moyennes entreprises  |

<sup>29</sup> *Collection Methodology for Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities*, consultable à l'adresse <https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/U4SSC-CollectionMethodologyforKPIfoSSC-2017.pdf>.

<sup>30</sup> ECE/HBP/2020/5, consultable à l'adresse [https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE\\_HBP\\_2020\\_5-F.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE_HBP_2020_5-F.pdf).

*Indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2020/5)<sup>30</sup>*

21. Taux de chômage	22. Taux de chômage des jeunes
23. Emploi dans le secteur du tourisme	24. Emploi dans le secteur des TIC
25. Système de distribution d'eau de base	26. Distribution d'eau potable
27. Pertes dans le système de distribution d'eau	28. Collecte des eaux usées
29. Assainissement des foyers	30. Collecte des déchets solides
31. Fréquence des pannes du réseau électrique	32. Durée des pannes du réseau électrique
33. Accès à l'électricité	34. Réseau de transports publics
35. Commodité du réseau de transports publics	36. Réseau cyclable
37. Utilisation de divers moyens de transport	38. Indice de temps de trajet
39. Bicyclettes partagées	40. Véhicules partagés
41. Véhicules de tourisme à faible émission de carbone	42. Durabilité des bâtiments publics
43. Systèmes de gestion intégrés dans les bâtiments publics	44. Infrastructures pour les piétons
45. Développement urbain et planification territoriale	46. Pollution de l'air
47. Émissions de GES	48. Qualité de l'eau potable
49. Consommation d'eau	50. Consommation d'eau douce
51. Traitement des eaux usées	52. Traitement des déchets solides
53. Exposition aux champs électromagnétiques	54. Exposition au bruit
55. Espaces verts	56. Facilité d'accès à des espaces verts
57. Zones naturelles protégées	58. Installations de loisirs
59. Consommation d'énergie renouvelable	60. Consommation électrique
61. Consommation d'énergie thermique résidentielle	62. Consommation d'énergie des bâtiments publics
63. Accès des élèves aux TIC	64. Scolarisation
65. Diplômés de l'enseignement supérieur	66. Alphabétisation des adultes
67. Dossiers médicaux électroniques	68. Espérance de vie
69. Taux de mortalité maternelle	70. Médecins
71. Nombre de lits dans les hôpitaux	72. Couverture de l'assurance maladie/du système de santé publique
73. Dépenses culturelles	74. Infrastructures culturelles
75. Établissements sauvages	76. Dépenses de logement

*Indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2020/5)<sup>30</sup>*

77. Égalité salariale hommes-femmes	78. Coefficient de Gini
79. Taux de pauvreté	80. Participation électorale
81. Disponibilité des garderies	82. Mortalité liée aux catastrophes naturelles
83. Pertes économiques liées aux catastrophes	84. Plans de résilience
85. Population vivant dans des zones sujettes à des catastrophes	86. Rapidité d'intervention des services d'urgence
87. Service de police	88. Service incendie
89. Taux de crimes violents	90. Mortalité routière
91. Production locale de nourriture	

18. Les indicateurs sont bien alignés sur les ODD et leurs cibles, mais certains aspects de la vie citadine requièrent une analyse plus poussée. C'est pourquoi il est possible d'avoir recours, lorsque cela est nécessaire, à des indicateurs supplémentaires « prêts à l'emploi »<sup>31</sup>. Les indicateurs offrent aux villes une méthode cohérente et normalisée de collecte de données, ce qui les aide à atteindre les ODD, à mettre en œuvre le Programme 2030 et à devenir plus intelligentes et plus durables. Le secrétariat de la CEE a testé et utilisé les indicateurs dans plusieurs de ses projets. L'expérience acquise en la matière prouve que les indicateurs ne présentent pas seulement un intérêt pour l'aménagement urbain, mais aussi qu'ils peuvent être un instrument utile à ceux qui investissent dans le développement durable à l'échelle municipale. On trouvera dans l'encadré 3 ci-après une description du processus de collecte de données mis en place pour élaborer la monographie consacrée à la ville de Nour-Soultan, capitale du Kazakhstan.

Encadré 3

### **Monographie sur les villes intelligentes et durables : Nour-Soultan, au Kazakhstan<sup>32</sup>**

La monographie sur Nour-Soultan compare les résultats de l'évaluation avec les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. On y trouve aussi des mesures que la ville pourrait prendre pour progresser sur la voie des ODD. En ce sens, elle fournit des orientations pour l'élaboration, l'examen et l'application de politiques, programmes et projets urbains, et pour la création de partenariats en vue d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation de l'ODD 11 au Kazakhstan et dans la région de la CEE.

La monographie a été élaborée à partir des données collectées sur Nour-Soultan dans le contexte de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, de la monographie sur le secteur du logement au Kazakhstan (2018) et d'une enquête envoyée à la municipalité sur les priorités et politiques de développement de la ville et sur les programmes et projets mis en œuvre dans les domaines couverts par les indicateurs fondamentaux de performance. Pendant toute la procédure d'évaluation, les valeurs des indicateurs ont été contrôlées de manière indépendante afin de garantir l'exactitude des données. Des représentants de la ville de Nour-Soultan ont expliqué la procédure de contrôle des données dans le rapport de vérification susmentionné. L'évaluation de Nour-Soultan a mis au jour plusieurs priorités de développement, notamment l'amélioration du système de gestion des déchets solides et de la durabilité des bâtiments publics grâce aux TIC et à l'adoption de

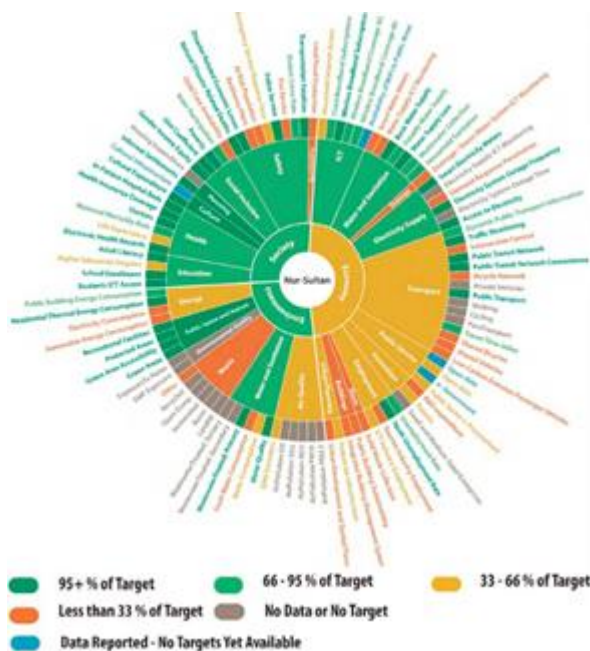
<sup>31</sup> Ainsi que l'avait proposé l'UIT par le passé.

<sup>32</sup> Monographie sur les villes intelligentes et durables : Nour-Soultan (Kazakhstan), consultable, en anglais, à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Nur-Sultan%20City%20Profile\\_compressed\\_E.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Nur-Sultan%20City%20Profile_compressed_E.pdf).

mesures de certification. Parmi les autres priorités, on peut citer la mise en place de compteurs d'eau et d'électricité et de systèmes de climatisation intelligents, l'aménagement des villes et de l'espace, l'accès à des logements convenables et abordables pour tous et l'accès facilité à des données de qualité sur la ville. La figure 3 ci-dessous permet de visualiser la performance de Nour-Soultan dans différents domaines au regard des indicateurs fondamentaux.

Figure 3

### Performance de Nour-Soultan au regard des indicateurs fondamentaux de performance



Source : Monographie sur les villes intelligentes et durables : Nour-Soultan, Kazakhstan.

19. Pour que le processus de collecte de données concernant la performance d'une ville soit efficace, les questions suivantes (liste de pointage 1) doivent être posées (fig. 4). Les questions de cette liste permettent d'évaluer dans quelle mesure les programmes locaux et régionaux couvrent tous les indicateurs urbains et, partant, de recenser les points d'amélioration sur le plan du développement durable.

Figure 4

#### Liste de pointage 1. | Étape 1. Collecte d'informations et de données

- Les sources d'informations et de données utilisées pour calculer les indicateurs fondamentaux de performance utilisés dans l'ELV ont été recensées et consignées ; les informations sont mises à la disposition du public, des populations locales et des principales parties prenantes.
- Les éventuels biais et lacunes des indicateurs, des sources d'informations, des données et des avis d'experts ont été repérés et consignés.
- Les limites des indicateurs, le manque de données disponibles pour l'ELV et les plans de relèvement post-COVID-19 ont été pris en compte et consignés.
- La procédure de collecte et de stockage des données et de mise à jour des indicateurs sur la réalisation des ODD et les plans de relèvement post-COVID-19 à l'échelle locale a bien été accomplie.
- Les autorités ont assuré le suivi des indicateurs et des effets de la pandémie de COVID-19.

b) **Étape 2. Étude des données et examen des progrès accomplis dans la réalisation des ODD selon une perspective participative**

20. La participation et l'inclusion ne sont pas seulement utiles pour l'étude des données, elles le sont aussi pour la production de données de qualité, la sensibilisation du public, l'adhésion aux ODD, la consolidation du contrat social et l'intégration des minorités et groupes vulnérables dans les processus décisionnels. L'étape 2 de la réalisation d'un ELV consiste à étudier de manière organisée les données recueillies pendant l'étape 1 et à réfléchir à la manière dont ces données peuvent être utilisées pour formuler des recommandations en faveur du développement durable. Les ELV contribuent grandement à encourager les décideurs à prendre les bonnes décisions et à mettre en place de nouveaux cadres ou à actualiser les cadres existants en vue de promouvoir le développement durable dans les villes et les régions. L'évaluation de la réalisation des ODD devrait tenir compte de la situation locale, de la probabilité de la réalisation et de l'impact. Elle doit reposer sur une procédure ciblée qui utilise des données pertinentes à l'échelle infranationale (à savoir les indicateurs fondamentaux de performance) (voir l'encadré 4) et, à son tour, être au fondement des plans de relèvement post-COVID-19. L'évaluation des projets de relèvement post-COVID-19 devrait être intégrée dans des stratégies financières et économiques de plus grande envergure. Elle devrait aussi tenir compte des difficultés financières de particuliers, des entreprises et des autorités régionales et locales et de leurs capacités à supporter les risques. La gouvernance à plusieurs niveaux et l'approche multiparticipative sont des éléments cruciaux qui contribuent à prendre des décisions précises et adaptées au contexte dans le cadre des ELV.

Encadré 4

**Monographie sur les villes intelligentes et durables : Pully (Suisse) (2020)<sup>33</sup>**

Face aux interrogations relatives à son développement numérique et à sa durabilité, la ville de Pully a décidé de prendre part à ce projet piloté par l'UIT, qui reprend les impératifs, les objectifs et les solutions de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables. Ce projet ambitieux vise à aider Pully à évaluer son degré de transformation numérique et de durabilité et à le comparer à d'autres. Les constatations issues du projet devraient former un plan de développement dont les responsables d'autres municipalités semblables à Pully par leur taille et leurs capacités pourront s'inspirer lorsqu'ils élaboreront leurs propres stratégies visant à rendre leur ville plus intelligente et plus durable. Les indicateurs fondamentaux de performance permettront en outre de mesurer la progression de Pully dans la réalisation des ODD. Ce projet permettra également d'aider Pully à examiner régulièrement les mesures prises dans le domaine des TIC et, partant, à déterminer la meilleure façon d'utiliser les TIC pour suivre et améliorer les procédures et activités intelligentes. Pully prévoit de calculer tous les cinq ans ses indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, ainsi que d'autres indicateurs locaux. Ce projet peut donc jouer un rôle de premier plan dans la planification de l'avenir de Pully en tant que ville intelligente et durable.

21. La figure 5 ci-dessous présente la liste de pointage pour l'étape 2, qui vise à évaluer la préparation et énumère des points clés permettant de recenser les domaines dans lesquels la réalisation des ODD doit être encouragée ou renforcée.

Figure 5

**Liste de pointage | Étape 2. Évaluation de la préparation**

- Il convient de procéder à une évaluation afin de préciser quels ODD sont prioritaires et, éventuellement, d'adapter leur formulation à la situation locale.
- Les objectifs de l'ELV parrainé par les autorités régionales et locales et de l'évaluation des plans de relèvement post-COVID-19 sont connus.

<sup>33</sup> UIT, *Factsheet Pully, Switzerland*, juin 2020, consultable à l'adresse [https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Documents/U4SSC%20Publications/Factsheets/Factsheet\\_Pully\\_Switzerland.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Documents/U4SSC%20Publications/Factsheets/Factsheet_Pully_Switzerland.pdf).

- Les résultats de l'ELV et de l'évaluation des plans de relèvement post-COVID-19 doivent servir un but précis.
- Des mécanismes de communication doivent être établis afin que les résultats de l'ELV soient bien transmis en interne aux autorités régionales et locales et, le cas échéant, en externe, aux citoyens, aux populations locales, aux principales parties prenantes et aux partenaires.

**c) Étape 3. Formulation de propositions de solutions durables à partir des recommandations issues de l'ELV et institutionnalisation de la coopération dans le cadre des ELV**

22. Il convient de formuler des propositions de projets et d'activités à mener à partir de l'analyse de la performance de la ville et des recommandations issues de l'ELV. À cette étape, il importe de mettre en place une structure institutionnelle claire chargée de l'application des recommandations issues de l'ELV. Dans de nombreuses villes, des « laboratoires » ou des organismes similaires ont été créés afin de promouvoir la coopération entre les secteurs et avec d'autres villes et organisations (voir l'encadré 5). Ces « laboratoires » contribuent à l'élaboration de mesures axées sur la création de valeur et l'aménagement urbain durable, notamment de mesures relatives à la planification pour les bâtiments, les quartiers et les systèmes de mobilité et à l'efficacité et la durabilité énergétique. Toutes ces mesures appuient la création durable et inclusive de valeur partagée pour les populations locales.

Encadré 5

**Le Living Lab Project : le cas de Trondheim<sup>34</sup>**

Le Living Lab Project est un ensemble d'expériences passées, présentes et futures. Si les expériences elles-mêmes visent à créer des villes performantes, la structure en laboratoire permet de prendre conscience des méthodes les plus adaptées aux enjeux. L'objectif du Living Lab est d'instaurer un vigoureux réseau de « laboratoires » reliant les habitants, les universités et les entreprises de la ville et au sein duquel l'entrepreneuriat social peut prospérer.

Trondheim et l'Université norvégienne de science et de technologie sont sur le point de conclure le premier accord ville-université réellement complet – University City Trondheim 3.0 (UCT3) – dont l'objet est de mettre en place un modèle de gouvernance intégré et de partage du personnel et un système d'échanges des connaissances, faisant ainsi de la ville un « laboratoire à ciel ouvert ».

23. La mobilisation de multiples parties prenantes et groupes locaux est indispensable pour pouvoir trouver des solutions durables qui sont adaptées au contexte local et axées sur la création de valeur. Les ELV devraient donc mettre l'accent sur des objectifs orientés vers l'action et sur la création de valeur au sein des populations locales. En outre, il ne faudrait pas les cantonner au rôle d'outil de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD à l'échelle locale mais s'en servir pour trouver des méthodes de gouvernance novatrices, le tout dans le cadre d'une approche en réseau afin de ne laisser personne de côté (voir l'encadré 3). Les ELV permettent aux autorités régionales et locales de prendre conscience des besoins des populations et de les prendre en compte dans les politiques et plans d'action adoptés. Qui plus est, la mobilisation des parties prenantes est cruciale en ce qu'elle permet d'appréhender les difficultés que rencontrent les populations et entreprises locales et les possibilités qui s'offrent à elles.

24. La liste de pointage de l'étape 3 est présentée dans la figure 6 ci-dessous, qui met en lumière des points clés de l'engagement régional et local en faveur du développement durable.

<sup>34</sup> Open Trondheim – Living Lab. Pour de plus amples informations, consultez <https://sites.google.com/trondheim.kommune.no/bigdesign/living-lab>.

Figure 6

**Liste de pointage | Étape 3. Propositions de solutions durables**

- Il convient de déterminer les priorités susceptibles de servir au mieux les intérêts vitaux de la région ou de la ville (environnement, économie locale, transition énergétique, populations locales, bien-être, groupes vulnérables, etc.).
- L'autorité régionale ou locale devrait être responsable au premier chef de l'ELV et de l'évaluation des plans de relèvement post-COVID-19 à l'échelle qui la concerne.
- Il convient de déterminer l'ambition régionale ou locale qui sous-tend la réalisation de l'ELV et la conception des plans de relèvement post-COVID-19.
- Les priorités relatives au développement durable de la ville ou de la région devraient être établies selon les dimensions suivantes : i) aménagement urbain et occupation des sols ; ii) aspect humain et social ; iii) aspect économique et financier ; iv) environnement ; v) institutions et gouvernance.

**d) Étape 4. Activités et projets locaux et modes de financement novateurs**

25. Les ELV devraient permettre de concevoir des solutions concrètes pour mettre en œuvre le Programme 2030. Les autorités régionales et locales sont considérablement touchées par les effets pluridimensionnels de la pandémie de COVID-19. À l'échelle infranationale, les autorités locales constituent la ligne de front et sont au fait des dommages socioéconomiques que la pandémie a causés dans les villes.

26. Les ELV sont menés dans la perspective à long terme d'élaborer des mesures locales et des projets d'urgence spéciaux afin de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Les mécanismes financiers sont cruciaux à cet égard : les autorités régionales et locales ont besoin de ressources financières et humaines pour exécuter les activités et projets en faveur du développement durable découlant des ELV. Les villes et les municipalités ont besoin d'outils financiers efficaces afin de fixer des objectifs et de suivre l'évolution des indicateurs.

27. Les autorités régionales et les municipalités ont mis l'accent, dans leurs plans d'action et de relèvement post-COVID-19, sur certaines bonnes pratiques. Ainsi, la ville de Bristol (Royaume-Uni) a mis en place un plan d'activités pour 2020-2021 afin de faire face à l'urgence socioéconomique créée par la pandémie de COVID-19. Ce plan se compose de 160 activités à l'échelle locale, dont 153 ont un lien avec les ODD. On trouvera dans l'encadré 6 des exemples d'activités qui visent à soutenir la réalisation des ODD au niveau local.

Encadré 6

**Plan d'activités pour 2020-2021 de la mairie de Bristol [relèvement post-COVID-19]**

Mesures de relèvement et de récupération après la pandémie de COVID-19 axées sur les particuliers et la communauté :

Mesure 1. Appliquer le plan de gestion locale des épidémies afin de prévenir, de gérer et de contenir les poussées de COVID-19 à Bristol et de garantir l'accessibilité et la fiabilité des informations et la mobilisation de tous. Prendre des mesures particulières pour prévenir et gérer les contaminations dans les lieux à haut risque, notamment les maisons de retraite et les écoles (ODD 3, 4, 8 et 11).

Mesure 2. Travailler main dans la main avec Golden Key et le Service national de santé afin de venir en aide aux sans-abri hébergés temporairement dans des hôtels pendant le confinement. Ce projet de transition vise à leur trouver de nouveaux logements adaptés et à les aider sur le plan pratique, notamment grâce à des services de santé mentale, l'objectif étant de leur permettre de s'installer dans un logement permanent plutôt que de retourner vivre dans la rue (ODD 1, 3 et 11).



Mesure 8. S'attacher à lutter contre les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 sur les communautés noires et asiatiques, les autres minorités ethniques et les autres groupes sous-représentés et vulnérables à la maladie, notamment les personnes qui ont des problèmes de santé. Pour ce faire, il convient d'appliquer les recommandations stratégiques découlant de l'étude rapide menée par l'Université de Bristol, à la demande de la mairie, sur les effets de la pandémie sur ces communautés (ODD 3, 5 et 10).

Source : Mairie de Bristol<sup>35</sup>.

28. On trouvera dans l'encadré 7 ci-dessous des informations sur des mesures et projets mis en place par la ville de Malaga, qui a publié son premier rapport d'activité sur la réalisation des ODD et l'exécution du Programme 2030 en 2018, auquel ont contribué diverses organisations locales.

Encadré 7

**Rapport volontaire d'activité sur la mise en œuvre du Programme 2030, publié en 2020 par la ville de Malaga**

La réalisation des ODD a progressivement été intégrée à la planification municipale, ouvrant ainsi la voie à l'adoption du Plan stratégique de Malaga pour le Programme 2030. La ville de Malaga a publié son premier rapport d'activité sur la réalisation des ODD et l'exécution du Programme 2030 en 2018<sup>36</sup>. Celui-ci contient 116 indicateurs de suivi et vise à transposer les ODD dans le contexte local et à mettre en place diverses activités de sensibilisation de la population aux ODD. Malaga a ensuite publié un rapport volontaire d'activité en 2020, dans lequel elle a mis l'accent sur les bonnes pratiques adoptées pendant la pandémie de COVID-19 et qui font partie intégrante du plan de relèvement.

Outre qu'il met l'accent sur des bonnes pratiques, le rapport volontaire d'activité de 2020 vise à mettre au point un système solide de suivi en continu des progrès grâce à plus de 170 indicateurs. En 2020, un outil numérique<sup>37</sup> a été créé afin d'avoir une meilleure idée du degré de mise en œuvre du Programme 2030. Le rapport volontaire souligne aussi les travaux entrepris pour aligner sur le Programme 2030 les politiques et plans municipaux, parmi lesquels le Plan stratégique et urbain et les plans adoptés par des services municipaux, des entreprises et des organisations privées et publiques. Le plan d'action 2030 de Malaga en faveur des ODD<sup>38</sup> combine tous ces éléments avec des bonnes pratiques, non seulement pour sa propre application mais aussi pour les projets qui en font partie.

La participation des parties prenantes est l'un des principaux piliers du rapport volontaire d'activité. Depuis 2015, de plus en plus d'acteurs clefs tels que l'Université de Malaga, la Confédération des entrepreneurs, les organisations syndicales, les autorités régionales et de multiples entreprises de diverses tailles rejoignent le Réseau des partenaires ODD, dont l'objectif premier est de ne laisser personne de côté dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030.

29. On trouvera à la figure 7 la liste de pointage pour l'étape 4.

<sup>35</sup> Mairie de Bristol. Pour de plus amples informations, consultez [https://www.bristol.gov.uk/documents/20182/4629037/Corporate\\_Business\\_Plan\\_2021-22.pdf/b89295d6-7db8-f4c7-30ff-a1c6cf208e58?t=1618998864503](https://www.bristol.gov.uk/documents/20182/4629037/Corporate_Business_Plan_2021-22.pdf/b89295d6-7db8-f4c7-30ff-a1c6cf208e58?t=1618998864503).

<sup>36</sup> Ville de Malaga, Rapport d'activité de 2018, consultable à l'adresse [https://ciedes.es/images/stories/2019/Innformeprogreso%20planaccion\\_v4.pdf](https://ciedes.es/images/stories/2019/Innformeprogreso%20planaccion_v4.pdf).

<sup>37</sup> Ville de Malaga, Données ouvertes sur la ville, consultables à l'adresse <https://datosabiertos.malaga.eu/>.

<sup>38</sup> Ville de Malaga, Rapport volontaire d'activité 2020 sur la mise en œuvre du Programme 2030, consultable à l'adresse [https://ciedes.es/images/stories/Laura/ODS/180\\_memoria\\_CIEDES\\_Beg.pdf](https://ciedes.es/images/stories/Laura/ODS/180_memoria_CIEDES_Beg.pdf).

Figure 7

**Liste de pointage | Étape 4. Activités et projets locaux**

- 
- Il faudrait mettre en place une stratégie claire visant à impliquer les citoyens, les populations locales et les entreprises dans les activités relatives à la durabilité et au Programme 2030 et à communiquer avec eux à cet égard.
  - Les citoyens et les populations locales doivent être informés, selon des modalités clairement prédéfinies, des résultats de l'ELV.
  - Il faudrait que les tendances et facteurs influençant la durabilité soient clairement définis afin d'encourager la mobilisation des populations locales et des multiples parties prenantes.
  - Il faudrait élaborer un plan de suivi pour les enseignements tirés et les recommandations découlant de l'ELV.
- 

**IV. Conclusions**

30. À court terme, les régions et les villes doivent s'attaquer d'urgence aux effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur les populations locales et les groupes les plus vulnérables. Les ELV sont des outils permettant d'élaborer des stratégies à long terme en faveur du développement durable.

31. Les présentes lignes directrices contribuent à favoriser les synergies entre les plans de relèvement post-COVID-19 et les ELV. Elles sont axées sur la création de valeur, les perspectives mesurables et les solutions fondées sur la nature afin de ne laisser personne de côté.

32. La gouvernance à plusieurs niveaux et la mobilisation de plusieurs parties prenantes grâce au renforcement de la participation sont toutes deux nécessaires pour pouvoir associer les ELV aux plans de relèvement d'urgence post-COVID-19. Ce type d'engagement est susceptible d'améliorer la durabilité en conjuguant l'action locale et l'action régionale et nationale.

33. La collecte de données fiables et précises auprès des autorités locales étant indispensable à l'adoption d'une approche fondée sur les faits pour les ELV et les plans de relèvement post-COVID-19, les indicateurs fondamentaux de performance sont présentés dans les lignes directrices comme un outil efficace que les autorités locales peuvent utiliser pour évaluer, dans le cadre de l'ELV, leur degré de réalisation des ODD.

34. Associées aux indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, les lignes directrices relatives à la réalisation des ELV dans la région de la CEE donnent aux villes un moyen fiable et éprouvé de promouvoir la prospérité, l'équité et la durabilité, et de suivre les progrès accomplis dans ces domaines. Elles visent aussi à répondre à la double nécessité de gérer les risques et de profiter des possibilités existantes tout en restant utilisables et précises et en produisant des résultats comparables. Qui plus est, elles doivent s'adapter au contexte local et permettre une certaine souplesse. Plus important encore, elles devraient contribuer à ce que les capacités des villes d'assurer des services publics et de s'acquitter de leurs obligations au titre du Programme 2030 ne soient pas soumises à une pression excessive.

35. Pour respecter les exigences susmentionnées, il convient d'inclure dans les instruments utilisés dans le cadre des ELV un mécanisme d'amélioration intégré fondé sur des approches participatives coordonnées. Les mécanismes de ce type reposent sur un suivi continu des expériences des villes de la CEE en matière d'évaluation, notamment des délais prévus, des ressources nécessaires, des cibles atteintes et des difficultés éventuellement rencontrées. En outre, les modes de financement novateurs sont essentiels pour pouvoir appliquer les recommandations issues des ELV et les plans de relèvement post-COVID-19 et suivre leur exécution.

36. De nouveaux outils utiles peuvent émerger de ce processus participatif et rendre progressivement les ELV plus simples et plus efficaces tout en conservant les possibilités qu'ils offrent en matière de comparaison et de partage des expériences. On peut notamment citer les outils de test rapide relatifs aux villes intelligentes et durables, dans le cadre desquels un nombre limité d'indicateurs fondamentaux « de base » sont sélectionnés en fonction de la situation de la ville concernée.

## Annexe I

## Lignes directrices internationales et manuels clefs pour les examens locaux volontaires

Publication et organisme	Intérêt pour les autorités locales
Département des affaires économiques et sociales, 2020 Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG Implementation	Dans le document <i>Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG implementation</i> , les rapports d'ELV sont exclusivement considérés comme des rapports à présenter à l'ONU sur la réalisation des ODD à l'échelle locale, et des recommandations générales sont formulées quant à la structure et au contenu de ces rapports <sup>39</sup> .
ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2020 Guidance for Voluntary Local Reviews (Vol. 1). A Comparative Analysis of Existing VLRs	Le document <i>Guidance for Voluntary Local Reviews (Vol. 1)</i> fournit aux autorités locales et régionales des informations et des recommandations clefs sur les ELV et analyse la structure, le contenu et les méthodes d'établissement des 37 rapports d'ELV publiés avant juin 2020. Ce premier volume vise à mettre l'accent sur la valeur intrinsèque des ELV en tant que processus stratégique susceptible d'améliorer la coordination entre les différentes sphères des pouvoirs publics.
ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, juin 2021 Guidance for Voluntary Local Reviews, (Vol. 2). Towards a New Generation of VLRs: Exploring the local-national link	Le document <i>Guidance for Voluntary Local Reviews (Vol. 1)</i> fournit aux autorités locales et régionales des informations et des recommandations clefs sur les ELV et analyse la structure, le contenu et les méthodes d'établissement des 37 rapports d'ELV publiés avant juin 2020. Le second volume vise à présenter les différentes approches adoptées concernant les ELV et outils connexes et à mettre en avant la valeur intrinsèque des ELV pour ce qui est d'accélérer la réalisation des ODD à l'échelle locale.
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 2020 Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews. Reviewing local progress to accelerate actions for the Sustainable Development Goals	On trouve dans le document <i>Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews</i> des outils pratiques, des listes de pointage et des modèles que les autorités locales et les autres parties prenantes peuvent utiliser lorsqu'elles réalisent un ELV. Ces lignes directrices sont le support de connaissances phare de la plateforme de Penang pour une urbanisation durable (Penang Platform for Sustainable Urbanization) <sup>40</sup> , qui est un partenariat multipartite visant à tirer parti des atouts des villes et à aider les autorités locales, régionales et nationales à atteindre les ODD et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en Asie et dans le Pacifique.

<sup>39</sup> Pour de plus amples informations, se référer à l'annexe II de la proposition du DESA concernant la structure possible des ELV.

<sup>40</sup> La Penang Platform for Sustainable Urbanization a été lancée lors du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui s'est tenu en 2019 à Penang, en Malaisie. Pour de plus amples informations, consultez <https://www.unescap.org/news/new-penang-platform-sustainable-urbanization-accelerate-city-actions-sdgs>.

<i>Publication et organisme</i>	<i>Intérêt pour les autorités locales</i>
Commission économique pour l'Afrique	En partenariat avec ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, la Commission économique pour l'Afrique a lancé ses lignes directrices régionales relatives à la réalisation d'ELV en Afrique lors de l'édition 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Faisant le lien entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, les lignes directrices fournissent un modèle étape par étape pour la réalisation des ELV.
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	La date de publication des lignes directrices relatives à la réalisation d'ELV dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'est pas encore connue.
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en partenariat avec ONU-Habitat, aide actuellement les municipalités de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, y compris celle du grand Amman et la ville de Rabat, à réaliser leur ELV. Elle élaborera des lignes directrices régionales en tenant compte des résultats et enseignements tirés des premiers ELV menés dans la région.
Commission européenne, 2020 European Handbook for SDG Voluntary Local Reviews	Le manuel intitulé « European Handbook for SDG Voluntary Local Reviews (VLRs) » fournit des informations et des recommandations aux décideurs, aux chercheurs et aux professionnels sur la manière de réaliser des ELV. Il vise à aider les villes européennes à préparer leur ELV et propose d'utiliser des données fiables pendant l'examen afin de permettre une prise de décisions plus éclairée et d'atteindre les ODD à l'échelle de la ville.
Organisation de coopération et de développement économiques, 2020 A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals	Il ressort du rapport intitulé « A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals » que les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à tirer profit des possibilités offertes par les ODD pour renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux et, en particulier, la coordination verticale. Le rapport vise à consigner les performances et les disparités locales et régionales grâce à un ensemble commun d'indicateurs permettant aux villes et aux régions de se situer sur le plan de la réalisation des ODD et de comparer leurs chiffres avec ceux d'autres villes et avec les moyennes nationales.
Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, 2020 Roadmap for Localising the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level	La publication du document Roadmap for Localising the SDGs est l'une des toutes premières mesures prises par l'Équipe spéciale mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'aider concrètement les autorités locales et régionales à atteindre les ODD au niveau local. Dans le cadre de cette alliance, et avec l'appui décisif de partenaires tels que Plataforma et le Conseil de la province de Barcelone, les organismes susmentionnés ont conçu un ensemble de modules d'apprentissage sur la réalisation des ODD à l'échelle locale, y compris sur le suivi et les ELV.

## Annexe II

### Résumé des conclusions du webinaire « Autorités locales : Le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable »

#### Réunion de préparation, 11 mars 2021

1. La présente annexe expose les grandes lignes du rapport sur le webinaire intitulé « Autorités locales : Le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable » et qui a fait office de réunion de préparation au Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE, qui avait pour thème « La reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 et l'action en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE ». Le rapport a été présenté à la session plénière du Forum consacrée aux expériences des pays de la région ayant réalisé un examen national volontaire, qui s'est tenue le jeudi 18 mars 2021. Les conclusions sont les suivantes :

a) Les examens locaux volontaires (ELV) sont un outil important à l'appui de la reprise économique et du relèvement social après la pandémie de COVID-19. Les villes sont en première ligne dans cette crise sanitaire mondiale, qui a engendré la plus grande récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale, et doivent aussi faire face à la crise climatique qui s'accélère. Malgré tout, les ELV étaient en plein essor en 2020 et à l'heure actuelle, plus de 60 villes du monde ont publié leur rapport d'ELV, ce qui témoigne de l'importance que revêtent les villes dans les ELV en ces temps difficiles et du fait que celles-ci s'en servent comme d'un instrument de relèvement ;

b) L'adoption de procédures fondées sur les données factuelles et faisant participer plusieurs parties prenantes est un moyen d'améliorer la résilience des villes et leur état de préparation aux chocs à venir. Les ELV doivent être holistiques, basés sur une démarche proactive et ancrés dans le contexte local, répondre à plusieurs besoins et s'appuyer sur des données solides et fiables. Dans la mesure du possible, le recours à des outils numériques et aux données en libre accès ainsi que la participation de toutes les parties prenantes devraient permettre d'accélérer la réalisation de l'ELV. Cela renforcera les capacités d'adaptation des villes et leur aptitude à se remettre de chocs tels que la pandémie de COVID-19 ;

c) Les ELV doivent être axés sur la création durable et inclusive de valeur pour les populations locales. Toute ville qui veut réaliser un ELV doit commencer par connaître les besoins de sa population. Les mesures ci-après renforcent les capacités des villes à agir de façon à améliorer de multiples manières les conditions de vie de tous leurs habitants : veiller à ce que l'ELV permette de répondre aux besoins des populations locales en les faisant participer à sa réalisation ; permettre la collaboration intersectorielle au sein des autorités municipales ; favoriser la mobilisation des entreprises locales ; consigner et partager les expériences.

2. Les recommandations ci-après se démarquent :

a) Faire des ELV des instruments orientés vers l'avenir en les rattachant à des projets concrets et exploitables et aux plans nationaux, y compris aux examens nationaux volontaires. Il importe de renforcer la cohérence entre les examens locaux et nationaux, y compris grâce à la création de liens à l'échelle nationale et à la coopération avec les principaux acteurs nationaux, tels que le Ministère des finances. Il est plus facile de mobiliser des fonds lorsque les ELV sont reliés à des projets concrets. À terme, le financement est essentiel et les villes doivent trouver des modes de financement novateurs afin d'accroître leur budget et étendre ou reproduire les programmes et projets concluants ;

b) Promouvoir le recours aux indicateurs et outils de mesure pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et favoriser la coopération intersectorielle. Les villes ne disposent souvent pas des outils leur permettant de mesurer les progrès en

question. Fonder les ELV sur des indicateurs internationalement reconnus permet d'associer toutes les parties et de faciliter la coopération. De surcroît, le recours aux indicateurs et la collecte et l'analyse de données permettent de mettre les projets et les fonds nationaux et internationaux en relation ;

c) Accroître l'importance des ELV dans l'élaboration des politiques. À l'heure actuelle, les ELV ne font pas partie du cadre officiel d'évaluation de la réalisation des ODD mis en place par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il faut que les autorités locales disposent de nouveaux moyens de prendre part aux processus décisionnels à l'échelle internationale. Il faut également renforcer la participation des maires à l'ONU.

## Annexe III

### La structure des rapports d'examens locaux volontaires : proposition détaillée

(Fondée sur la structure des monographies sur les villes intelligentes et durables, exposée à l'annexe II du document ECE/HBP/2020/5).

1. Comme les monographies sur les villes intelligentes et durables, les rapports d'ELV se composent de cinq parties, auxquelles viennent s'ajouter une préface et des remerciements, un résumé analytique et des annexes.

*Partie I* – Philosophie et objectifs de la ville. La première partie du rapport d'ELV devrait porter sur les objectifs à long terme de la ville et les liens entre ceux-ci et les ODD. Elle devrait présenter la philosophie de la ville et être fondée sur les objectifs fixés par le conseil municipal, en consultation avec les habitants et les principales parties prenantes.

*Partie II* – Situation économique et sociale de la ville et cadre juridique, financier et institutionnel du développement urbain. La deuxième partie du rapport d'ELV devrait inclure : un court exposé sur la situation socioéconomique de la ville, accompagné des données relatives au développement les plus importantes ; une description des institutions chargées de la gestion du développement de la ville et une liste des principales dispositions juridiques qui régissent leurs activités ; un examen du système de gestion des finances municipales, afin d'en savoir plus sur les pratiques, les tendances en matière de dépenses et de recettes, la pertinence par rapport aux ODD, la marge de manœuvre budgétaire, la responsabilité budgétaire et la capacité technique de la ville d'aligner ses exercices budgétaires sur le Programme 2030.

*Partie III* – Évaluation des performances en tant que ville intelligente et durable, y compris des progrès accomplis vers la réalisation des ODD à l'échelle municipale. L'évaluation devrait se fonder sur la collecte de données et leur analyse au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. Il est possible de compléter l'analyse en utilisant des indicateurs supplémentaires selon une approche « prête à l'emploi », par exemple lorsqu'une ville veut analyser un aspect précis de son développement, tel que la résilience urbaine.

*Partie IV* – Recommandations issues de l'évaluation de la réalisation des ODD à l'échelle municipale, et propositions concernant des programmes et projets concrets qui pourraient être élaborés et mis en œuvre afin de continuer à avancer sur la voie des ODD et de rendre la ville intelligente et durable.

*Partie V* – Cadre financier destiné à appuyer les efforts déployés par la ville pour atteindre les ODD et exécuter les programmes et projets proposés.

*Partie VI* – Conclusions et propositions concernant les prochaines étapes.

5. Une enquête est lancée pour recueillir des informations sur le contexte géopolitique, social, économique et environnemental de la ville qui fait l'objet de l'ELV, notamment sur les progrès réalisés et les points à améliorer. La structure de l'enquête reprend les quatre grandes parties de l'ELV, à savoir : i) aperçu général et contexte ; ii) cadre juridique et institutionnel du développement urbain ; iii) analyse des indicateurs ; iv) cadre financier du développement urbain.

6. Le projet de rapport d'ELV est établi par l'évaluateur et transmis aux autorités pour commentaires. L'évaluateur passe en revue les commentaires et rédige un deuxième projet sans apporter de modification aux valeurs des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, qui ont été vérifiées. À l'issue de la révision, le texte définitif du rapport d'ELV est établi.

7. La version définitive du rapport d'ELV est publiée en anglais, qui est l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et mise à la disposition de tous sur le site Web de la CEE. Une traduction officielle dans une autre langue officielle – c'est-à-dire le français ou le russe – peut être établie, sous réserve de la disponibilité des ressources



financières. Le pays qui a demandé la réalisation de l'ELV peut faire traduire le rapport à ses propres frais et la traduction portera la mention « traduction non officielle ».

## Annexe IV

### Références et bibliographie

- Bristol City Council. [https://www.bristol.gov.uk/documents/20182/4629037/Corporate\\_Business\\_Plan\\_2021-22.pdf/b89295d6-7db8-f4c7-30ff-a1c6cf208e58?t=1618998864503](https://www.bristol.gov.uk/documents/20182/4629037/Corporate_Business_Plan_2021-22.pdf/b89295d6-7db8-f4c7-30ff-a1c6cf208e58?t=1618998864503).
- Union européenne, *European Handbook for SDG Voluntary Local Reviews*, Luxembourg, 2020. [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC118682/european\\_handbook\\_for\\_sdg\\_voluntary\\_local\\_reviews\\_online.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC118682/european_handbook_for_sdg_voluntary_local_reviews_online.pdf).
- Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*, 2016. [http://docs.wixstatic.com/ugd/bfe783\\_49c2d8178d214bde9ec14154dd70e921.pdf](http://docs.wixstatic.com/ugd/bfe783_49c2d8178d214bde9ec14154dd70e921.pdf).
- Union internationale des télécommunications, Tous unis pour des villes intelligentes et durables. <https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Pages/U4SSC-info.aspx>.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals*, Paris, 2020. [https://read.oecd.org/10.1787/e86fa715-en?format=pdf&\\_ga=2.110735621.1071116178.1621505337-2043955929.1617285551](https://read.oecd.org/10.1787/e86fa715-en?format=pdf&_ga=2.110735621.1071116178.1621505337-2043955929.1617285551).
- Michael Porter, vidéo « Shared Value: A New Global Agenda », 2016. <https://youtu.be/cf7SFdeSGbY>.
- Shared Value Initiative, 2021. <https://www.sharedvalue.org/about/what-is-shared-value/>.
- Trondheim Living Lab <https://sites.google.com/trondheim.kommune.no/bigdesign/living-lab>.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis et ONU-Habitat, *Guidelines for Voluntary Local Reviews. Vol. 1: A Comparative Analysis of Existing VLRs*, Barcelone, 2020. <https://unhabitat.org/guidance-for-voluntary-local-reviews-vol1-a-comparative-analysis-of-existing-vlrs>.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis et Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, *Towards the Localization of the SDGs. How to accelerate transformative actions in the aftermath of the COVID-19 outbreak*, Barcelone, 2020. <https://www.global-taskforce.org/sites/default/files/2020-07/Towards%20the%20Localization%20of%20the%20SDGs.pdf>.
- Compte de l'ONU pour le développement, *12th Tranche project on innovative financing for sustainable smart cities. Implementation period: January 2020 – March 2023*. <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainable-smart-cities>.
- Compte de l'ONU pour le développement, « Rapid Responses » *13th Tranche project. Implementation period: July 2020 – December 2021*. <https://unece.org/housing/urban-resilience-after-covid19>.
- Département des affaires économiques et sociales, *Voluntary National Reviews Database*. <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>.
- Département des affaires économiques et sociales, *Voluntary Local Reviews. Reports from local Authorities*. <https://sdgs.un.org/topics/voluntary-local-reviews>.
- Département des affaires économiques et sociales, *The Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG implementation*, New York City, 2020. [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/GlobalGuidingElementsforVLRs\\_FINAL.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/GlobalGuidingElementsforVLRs_FINAL.pdf).
- Département des affaires économiques et sociales, *Goal 17. Strengthen the means of implementation and revitalize the global partnership for sustainable development*. <https://sdgs.un.org/goals/goal17>.

- Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *IAEG-SDGs. Data Disaggregation for the SDG Indicators*. <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/disaggregation/>.
- Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *Working Document – Overview of standards for data disaggregation*. <https://unstats.un.org/sdgs/files/Overview%20of%20Standards%20for%20Data%20Disaggregation.pdf>.
- Département des affaires économiques et sociales, forum politique de haut niveau pour le développement durable, Point annuel sur les objectifs de développement durable – Document complémentaire au rapport du Secrétaire général, New York, 2020. <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2020/secretary-general-sdg-report-2020--Statistical-Annex.pdf>.
- Commission économique pour l'Europe, réunion de préparation au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, intitulée « Autorités locales : Le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable », Genève, 2021. <https://unece.org/hlm/documents/2021/03/agendas/draft-programme-local-governments-role-sdg-voluntary-local-reviews>.
- Commission économique pour l'Europe, Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, *Sustainable and resilient recovery from the COVID-19 pandemic and action and delivery on the 2030 Agenda for Sustainable Development in the UNECE Region*, Genève, 2021. <https://unece.org/rfsd2021>.
- Commission économique pour l'Europe, Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/206). [https://unece.org/sites/default/files/2021-01/ECE-HBP-206\\_advance.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-01/ECE-HBP-206_advance.pdf).
- Commission économique pour l'Europe, Déclaration de Genève des maires, Genève, 2021. <https://unece.org/sites/default/files/2021-03/Mayors%20declaration%20booklet%20-%20ver.4.pdf>.
- Commission économique pour l'Europe et ONU-Habitat, Lignes directrices sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables, Genève, 2020. [https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/2020\\_Guidelines\\_on\\_evidence-based\\_policies.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/2020_Guidelines_on_evidence-based_policies.pdf).
- Commission économique pour l'Europe et Union internationale des télécommunications, *Collection Methodology for Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities*, Genève, 2017. <https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/U4SSC-CollectionMethodologyforKPIfoSSC-2017.pdf>.
- Commission économique pour l'Europe, Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-septième session, Genève, 2016. [https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE\\_HBP\\_188.fr.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE_HBP_188.fr.pdf).
- Commission économique pour l'Europe, Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et quatre-vingt-deuxième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, Genève, 2021. <https://unece.org/housing/cudhlm-session82#>.
- Commission économique pour l'Europe, Protocole concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, Genève, 2020. [https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE\\_HBP\\_2020\\_5-F.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/2020/ECE_HBP_2020_5-F.pdf).
- Commission économique pour l'Europe, *Country Profiles on the Housing Sector : Republic of Kazakhstan*, New York et Genève, 2018. [https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/CP\\_Kazakhstan\\_web.ENG.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/CP_Kazakhstan_web.ENG.pdf).

- Commission économique pour l'Europe, *Smart Sustainable Cities Profile Nur-Sultan, Kazakhstan*, Genève, 2020. [https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Nur-Sultan%20City%20Profile\\_compressed\\_E.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Nur-Sultan%20City%20Profile_compressed_E.pdf).
- Commission économique pour l'Europe, Villes intelligentes et durables. <https://unece.org/housing/sustainable-smart-cities>.
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews. Reviewing local progress to accelerate action for the Sustainable Development Goals*, 2020. [https://www.unescap.org/sites/default/files/Asia-Pacific%20Regional%20Guidelines%20on%20VLRs\\_0.pdf](https://www.unescap.org/sites/default/files/Asia-Pacific%20Regional%20Guidelines%20on%20VLRs_0.pdf).
- Assemblée générale des Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015). <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>.
- Assemblée générale des Nations Unies, résolution 71/313 « Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », New York, 2017. <https://undocs.org/A/RES/71/313>.
- ONU-Habitat, Rapport sur l'état des villes dans le monde 2020 – La valeur de l'urbanisation durable, Nairobi, 2020. [https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/10/wcr\\_2020\\_report.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/10/wcr_2020_report.pdf).
- Union internationale des télécommunications, *Factsheets Pully, Switzerland*, 2020. [https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Documents/U4SSC%20Publications/Factsheets/Factsheet\\_Pully\\_Switzerland.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Documents/U4SSC%20Publications/Factsheets/Factsheet_Pully_Switzerland.pdf).
- Ville de Malaga, *The 2020 Voluntary Progress Report by the city of Malaga on meeting the United Nations 2030 Agenda*, 2020. [https://ciedes.es/images/stories/Laura/ODS/180\\_memoria\\_CIEDES\\_Beg.pdf](https://ciedes.es/images/stories/Laura/ODS/180_memoria_CIEDES_Beg.pdf).
- Ville de Malaga, *Open Urban Data*. <https://datosabiertos.malaga.eu/>.
-